



BNF - Contre la réforme des retraites, tous en grève le 24 septembre !

mardi 17 septembre 2019, par [Bariaud](#)



CONTRE LA RÉFORME DES RETRAITES

**TOUS EN GRÈVE
LE 24 SEPTEMBRE !**

LE PROJET DE RÉFORME DES RETRAITES, C'EST :

❶ NE PLUS PRENDRE EN COMPTE UNIQUEMENT LES MEILLEURES ANNÉES ET MOIS DE SALAIRE POUR CALCULER LES MONTANTS

→ Le montant des pensions de retraite serait désormais calculé sur l'ensemble de la carrière (min. 43 annuités cotisées) au lieu des 25 meilleures années de salaire pour les contractuels de droit privé ou public et les 6 derniers mois pour les fonctionnaires (sur la base d'un salaire sans les primes).

❷ OBLIGER LES SALARIÉS À PARTIR PLUS TARD EN RETRAITE

→ Si l'on prend l'exemple des fonctionnaires, pour bénéficier d'une retraite à taux plein ils devront travailler 2 ans de plus pour les moins de 57 ans, 3 ans et 5 mois pour ceux qui ont entre 30 et 39 ans, et 4 ans et 3 mois de plus pour ceux qui ont moins de 30 ans.

❸ NE PLUS GARANTIR LE MONTANT DES PENSIONS

→ Actuellement, le montant du salaire perçu par chacun d'entre nous définit le montant des pensions : demain avec la retraite à point, la valeur du point déterminera nos retraites. Évidemment, celui-ci ne sera pas garanti et sa valeur pourra être baissée ou être bloquée alors que les prix, eux, continueront d'augmenter.

❹ BAISSER LES BONIFICATIONS EN FAVEUR DE CEUX QUI ONT PLUSIEURS ENFANTS

→ Prenons l'exemple d'un couple de 3 enfants. Avec une retraite à 3500 euros pour la mère et 2000 euros pour le père, chacun bénéficie au titre de la déduction fiscale de 10% d'augmentation de leurs pensions, soit 350 euros en plus à eux-deux. Avec le système Macron, la bonification ne sera versée qu'à un seul parent. Résultat, une perte sèche entre 50 et 125 euros par mois.

**MANIFESTATION 14H,
PLACE DE LA RÉPUBLIQUE**

RDV BnF : ANGLE DU Bd VOLTAIRE

REJOIGNEZ LA CGT, SYNDIQUEZ-VOUS ► WWW.CGTFNF.FR

Le projet de réforme des retraites, c'est

Ne plus prendre en compte uniquement les meilleures années et mois de salaire pour calculer les montants

Le montant des pensions de retraite serait désormais calculé sur l'ensemble de la carrière (min. 43 annuités cotisées) au lieu des 25 meilleures années de salaire pour les contractuels de droit privé ou public et les 6 derniers mois pour les fonctionnaires (sur la base d'un salaire sans les primes).

Obliger les salariés à partir plus tard en retraite

Si l'on prend l'exemple des fonctionnaires, pour bénéficier d'une retraite à taux plein ils devront travailler 2 ans de plus pour les moins de 57 ans, 3 ans et 5 mois pour ceux qui ont entre 30 et 39 ans, et 4 ans et 3 mois de plus pour ceux qui ont moins de 30 ans.

Ne plus garantir le montant des pensions

Actuellement, le montant du salaire perçu par chacun d'entre nous définit le montant des pensions ; demain avec la retraite à point, la valeur du point déterminera nos retraites. Évidemment, celui-ci ne sera pas garanti et sa valeur pourra être baissée ou être bloquée alors que les prix, eux, continueront d'augmenter.

Baisser les bonifications en faveur de ceux qui ont plusieurs enfants

Prenons l'exemple d'un couple de 3 enfants. Avec une retraite à 1500 euros pour la mère et 2000 euros pour le père, chacun bénéficie au titre de la bonification familiale de 10% d'augmentation de leurs pensions, soit 350 euros en plus à eux deux. Avec le système Macron, la bonification ne sera versée qu'à un seul parent. Résultat, une perte sèche entre 50 et 125 euros par mois.

MANIFESTATION 14H, PLACE DE LA RÉPUBLIQUE.

RDV BnF : ANGLE DU Bd VOLTAIRE